

Bourse du travail d'Aubervilliers : syndicats 1 - mairie 0

Le 28 juin dernier, la Bourse du travail d'Aubervilliers et les syndicats qui la font vivre étaient assignés au tribunal judiciaire de Bobigny par la maire de la commune dans le cadre d'une procédure d'expulsion.

Depuis octobre 2023, nos unions locales se retrouvent à devoir mener une étrange mobilisation : défendre nos locaux, mis à disposition par la commune. Au détour d'un débat au conseil municipal concernant la future gare de la ligne 15 du métro, la maire annonçait vouloir en finir avec la Bourse du travail et, quelques semaines plus tard, la municipalité nous faisait parvenir un courrier de dénonciation de la convention d'occupation.

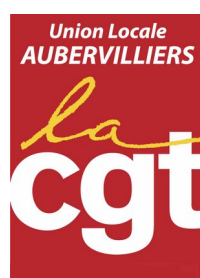
Nous avons ces dix derniers mois mené une mobilisation déterminée -pétition, motions et tribune, manifestations et rassemblements, interpellations publiques de la maire- qui a résonné avec les luttes sociales aubervillariennes et séquano-dionysienne : pour un plan d'urgence pour l'éducation dans le 93, contre l'expulsion du squat le Bathyscaphe, pour la défense des Jardins ouvriers des Vertus, pour la défense des droits des locataires de l'OPH, contre les violences policières et le fascisme, contre les saccages des JOP2024, etc., faisant ainsi vivre la solidarité en acte.

Ce procès a été l'occasion de rappeler la nécessité des Bourses du travail pour la défense des droits des travailleurs·ses, attaqués de toute part ces dernières années. Lieu de formation, d'entraide, de partage, la Bourse du travail d'Aubervilliers est un bien commun. C'est d'ailleurs l'argument retenu par le Tribunal judiciaire de Bobigny : il a en effet considéré que la mise à disposition par la commune de locaux et de moyens lui conférait un caractère de service public. Il s'est donc jugé non-compétent et a rejeté ce mardi 20 août 2024 les demandes de la mairie, à savoir l'expulsion immédiate de ce qu'elle estime être une occupation sans droit ni titre et des condamnations financières s'élevant à plusieurs milliers d'euros.

Nous considérons cette décision comme une première victoire. Elle nous permet de poursuivre nos activités syndicales plus sereinement pour les semaines et mois à venir. Cependant, cela ne veut pas dire que la bataille est terminée puisque la mairie peut poursuivre son action auprès des tribunaux pour obtenir notre expulsion.

Nous restons donc mobilisé·es et appellerons très prochainement à de nouvelles initiatives pour la défense de la Bourse du travail d'Aubervilliers. Enfin, nous profitons de ce communiqué pour adresser notre solidarité à nos camarades des collectifs Schaeffer et La Seine, dont les campements sur les bords du canal ont été expulsés début juillet, ainsi qu'aux camarades du Bathyscaphe, elles et eux toujours menacé·es d'expulsion également !

**Nous avons besoin de lieux pour habiter le monde,
refusons toutes les expulsions !**



contact : boursedutravail.aubervilliers@orange.fr